

FORMATION VALIDATION PERMIS A

La formation Validation permis A vous permet de conduire tous type de motos, sans limite de puissance ou de cylindrée.

➤ Les enjeux de la formation .

Les motards considérés comme usagers vulnérables à cause de leur absence de carrosserie requièrent une formation exigeante afin de pouvoir rouler en toute sécurité.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

L'objectif général de la formation à la conduite est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, c'est pour cela qu'elle requiert une certaine rigueur et un bon encadrement.

➤ Les pré requis.

Pour passer cette formation, il est nécessaire d'être **titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans**.

➤ Prise de RDV pour la formation de 7h

Les RDV pour cette formation sont à prendre directement à l'accueil de l'Auto-Ecole.

➤ Déroulement de la formation :

Partie théorique :

2h de leçons théoriques (code de la route et sécurité routière). Ces leçons peuvent être collectives.

Partie pratique :

En moto Z650 Kawasaki non bridée AutoMotion, le/la stagiaire se rendra sur la piste pour la partie pratique.

Première partie de leçon de 2h sur piste d'entraînement

Seconde partie de leçon de 3h en circulation

➤ Équipements nécessaires lors de la formation :

- 1 Casque homologué et à la bonne taille
- 1 Paire de gants (adaptés à la pratique du 2 roues)
- 1 Blouson ou veste à manches longues
- 1 Pantalon style jeans (PAS DE JOGGING)
- Des bottes ou chaussures montantes

➤ Modalité d'évaluation des acquis

Évaluations continues et de synthèse correspondantes au niveau de compétences visées au programme

➤ Finalisation de la formation :

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au / à la stagiaire. Le ou la stagiaire devra faire une demande de titre définitif (prestation facturée pouvant être faite par l'auto-école AUTOMOTION).

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PISTE POUR PERMIS 2 ROUES

A1, A2, A, >Formation 125cm3 et A

I – Adresse de la formation sur piste

Parc des Expositions, Sud de France Arena
Route de la foire
34470 Pérols

II - Temps de parcours à partir de l'école de conduite

Le temps de trajet entre l'auto-école et la piste est de 20 minutes.

Le stagiaire peut s'y rendre directement en transport en commun en empruntant la ligne 3 en tramway, arrêt Parc des Expositions.

III – Conditions d'utilisation de la piste

A. Composition de la piste

La piste se décompose en 2 parties distinctes, parcours lent et allure normale, parcours lent uniquement pour la maniabilité.

B. Partage de la piste de formation

La piste est la propriété de la Métropole de Montpellier, elle est partagée avec tous les adhérents de l'AMEM (Association des Moto-Ecoles de Montpellier) qui peuvent y travailler ensemble. En cas d'utilisation de la piste par plusieurs écoles de conduite, il y a un planning d'utilisation gérée par l'AMEM.

C. Infrastructures

La piste n'est équipée d'aucun élément spécifique. Sur place, il n'y a pas de toilette, pas d'abris.

Le matériel pédagogique utilisé est apporté par les moniteurs de chaque école.

D. Horaires d'utilisation de la piste

Disponibilité de la piste : du lundi au samedi de 9 h à 19 h